

de BUT BLANC

Bulletin
du Syndicat
National
des Infirmier (e) s
Conseiller (e) s
de Santé



BULLETIN ACADEMIQUE 77 juillet 2018

Ce gouvernement au pouvoir depuis un an n'a pas épargné les fonctionnaires : gel du point d'indice, du PPCR (parcours professionnel carrière rémunération), retour de la journée de carence, suppression du nombre de fonctionnaires.

Concernant l'exercice de nos missions à l'éducation nationale, les annonces telles que l'intégration de la santé des 3-6ans à la santé publique, le rapport du CESE (conseil économique social et environnemental) attisent notre inquiétude, accentuée par le silence du ministère de l'EN.

Au niveau académique le SNICS-FSU est en attente d'une audience avec Mme le Recteur. Il est en effet essentiel que l'on ait connaissance, avant la rentrée 2018, des orientations académiques concernant la mise en place du **service sanitaire** (lire article page 4).

Le SNICS réaffirme la place de l'infirmière conseillère experte en santé auprès des directeurs d'école et chefs d'établissement.

Ce sera le premier dossier de la rentrée prochaine au niveau académique.

Il est impératif à ce jour de mettre en avant notre travail au quotidien auprès des élèves, pour cela nous devons nous appuyer sur nos **statistiques** à partir du logiciel sagesse.

Aussi merci de bien vouloir nous les communiquer (volet 1-partie 1 et 2- et volet 2 de Sagesse /ou fiches actions), par courrier ou par mail à l'adresse suivante : snicsfsu.rennes@gmail.com

Le 24 avril le SNICS-FSU a organisé un stage sur les thématiques du **secret professionnel et des retraites**. 80 collègues ont participé à cette journée qui fut une belle réussite. Vous trouverez un compte-rendu en page 3.

Vous pourrez lire aussi en page 5 un article sur le projet d'écriture d'un décret sur les **infirmières de pratiques avancées** (IPA).

Nous avons pu aborder ces sujets lors du congrès annuel du SNICS qui s'est tenu le 3 juillet à St Brieuc.

Le SNICS-FSU vous souhaite de bonnes vacances.

A RETENIR

LE SITE DU SNICS

Le site du SNICS académique est régulièrement actualisé. N'hésitez pas à le consulter :
<http://snics-fsu-bretagne.jimdo.com/>



SOMMAIRE

Page 2 :
L'entretien professionnel.
Le concours.
Page 3 :
Stage du 24 avril
Page 4 :
Service sanitaire
Page 5 :
Projet IPA

Les commissaires paritaires SNICS

Cécile GUENNEC

Collège Marcel Pagnol - 56 PLOUAY
Tel pro : 02 97 33 39 31
Tel perso : 06 61 41 01 22
sa.rennes@snics.org

Marie Christine LORVELLEC

Lycée Sévigné - 35 CESSON SÉVIGNÉ
Tel pro : 02 99 83 52 68
Tel perso : 06 86 57 63 17
marie.christine-lorvellec@ac-rennes.fr

Marie-France JAFFREDO

Lycée Descartes - 35 RENNES
Tel : 02 99 51 49 64

Patricia DESBOIS

Lycée Rabelais - 22 SAINT-BRIEUC
Tel : 02 96 68 32 88
patricia.desbois1@ac-rennes.fr

Colette DUVIGNEAU

Collège E Guillevic - 22 PLOEUC-SUR-LIÉ
Tel : 06 32 15 55 73
colette.duvigneau@ac-rennes.fr

Isabelle MUSSEAU

Collège Pensivy - 29 ROSPODEN
Tel pro : 02 98 66 95 70
Tel perso : 02 98 50 54 58
isabelle.musseau@wanadoo.fr

Maryse NICOL

Collège de St Exupéry - 29 LESNEVEN
Tel: 02.98.83.00.45
maryse.nicol@ac-rennes.fr

Benoit FAUTRAD

Lycée Jean Guéhenno – 56 VANNES
Tel : 02 97 43 76 18.
Tel perso : 06 73 45 24 79
benoit.fautrad@ac-rennes.fr

Brigitte LE PARC

Lycée Marie Le Franc – 56 LORIENT
Tel perso : 06 89 55 20 34
Tel perso : 02 97 76 18 21
brigitte.le-parc@laposte.net

Christine PROU

christine.prou@ac-rennes.fr

Entretien professionnel

L'entretien est individuel et doit être réalisé par le chef d'établissement d'affectation. Les personnels doivent être informés par écrit au moins 2 semaines à l'avance.

Pour les personnels infirmiers, l'appréciation par le chef d'établissement ne doit porter que sur **la manière de servir de l'agent et ses capacités d'adaptation à l'environnement scolaire.**

Recours :

Si vous contestez les termes de l'entretien ou le refus de l'avis favorable pour une promotion, vous devez faire un recours auprès de votre chef d'établissement dans les 15 jours.

Si vous n'obtenez pas satisfaction, vous devez, dans un délai d'un mois, formuler un recours auprès de la CAPA.

Le compte-rendu d'entretien devront parvenir au rectorat (service DIPATE) :

- **avant le 10 juillet 2018**, pour les personnels ATSS qui changent d'affectation à la rentrée scolaire ou dont le supérieur hiérarchique direct est lui-même muté ou quitte ses fonctions.

- **avant le 28 septembre 2018**, pour les autres personnels.

N'hésitez pas à contacter vos responsables SNICS pour tout renseignement.

Concours d'entrée dans l'Éducation Nationale

Cette année il y a eu :

- **12 reçus** sur la liste principale et 3 sur la liste complémentaire
- une reçue par concours réservé

Parmi ces reçus concours, **75% avaient fait la préparation au concours**, organisée par le SNICS, le 6 février à Pontivy.

Les postes vacants après la CAPA seront proposés en fonction du classement aux reçus concours. Le SNICS poursuivra l'accompagnement de ces collègues.

Félicitation et bienvenue dans l'EN à ces nouvelles collègues.

Stage SNICS du 24 avril 2018

Le 24 avril dernier le SNICS-FSU a organisé un stage syndical au lycée Jean Macé de Lanester.

La matinée a été consacrée à « **la responsabilité infirmière dans le cadre de sa profession** »

L'intervenant, Mr Houlou, docteur en droit a abordé le secret professionnel d'un point de vue sémantique (origine des mots « secret », « infirmière ») puis plus général par le biais original des idées reçues. (serment d'Hippocrate, non-assistance à personnes en danger etc).

Ces généralités nous ont permis de comprendre l'évolution du secret professionnel dans notre société et dans le droit français qui a la particularité d'être fondé sur la jurisprudence.

Il a ensuite décrit divers cas de jugements concernant les infirmières et notamment le cas d'une femme, jugée en tant que mère mais infirmière de métier. La chambre criminelle du 25 octobre 1994 a reconnu le délit de « non -assistance à personne en danger du fait de sa qualité d'infirmière ».

Nous découvrons donc que notre profession d'infirmière nous responsabilise, aux yeux de la loi, en dehors même de l'exercice de notre profession.

Cette responsabilité, nous la vivons quotidiennement dans chaque moment de décision que nous prenons « qu'est-ce que je fais de ce que je sais au moment où je le sais » ?

Avec cette particularité d'accueillir quotidiennement des mineurs en consultation infirmière et de travailler en collaboration avec des professionnels non soumis au secret professionnel (mais seulement à la discrétion professionnelle).

Ces actes que nous posons (ou pas) peuvent nous amener à être entendus par des officiers de gendarmerie ou de police. M.Houlou a donc conclu son intervention en nous donnant des conseils pratiques, notamment, en cas de convocation de nous positionner en professionnel de santé. Il faut garder à l'esprit que nous venons simplement apporter une aide.

L'après-midi, sujet tout aussi important : **les retraites**.

M.Cavey, retraité de l'EN chargé des dossiers retraites à la FSU, est venu répondre aux questions nombreuses et variées des collègues : les trimestres bonifiés/cotisés, l'âge de départ, les décôtes-surcôtes, départs anticipés etc

Il nous a présenté le site ENSAP « L'Espace Numérique Sécurisé pour les Agents Publics » sur lequel vous trouvez tout sur votre carrière et sur votre retraite future.

Ces deux interventions de grande qualité autant sur l'apport théorique que pratique ont été vivement appréciées des collègues.



SERVICE SANITAIRE

Dans le cadre de la réforme de la santé, Mme Buzyn, ministre de la santé, souhaite que la santé publique soit mieux outillée afin d'optimiser la prévention primaire. C'est pourquoi a été décidée la mise en place d'un **service sanitaire**.

Ce service sanitaire s'imposera à tous les étudiants en santé (4ème année de médecine, 5ème année de pharmacie, 2ème année d'infirmier) dès la rentrée 2018. Les 47 000 étudiants concernés devront effectuer ce service sanitaire d'une durée de 3 mois (intégré dans leurs études) comprenant : la formation aux thématiques de prévention (addiction, éducation à la sexualité, alimentation...), la méthodologie, la réalisation de l'action de prévention et le retour d'expérience.

Pour ses débuts, le service sanitaire se fera en priorité dans les établissements scolaires (publics et privés, du primaire au lycée) mais à terme il sera réalisé en EHPAD, maison de retraite, entreprises...

Des questions se posent pour le SNICS-FSU : **quels liens avec les CESC, et le PES** (parcours éducatif de santé) ?

Ce service sanitaire sera-t-il en adéquation avec les besoins identifiés des élèves ou sera-t-il systématisé sans lien avec la réalité des établissements ?

Quelle place pour les infirmières de l'éducation nationale dans ce dispositif ?

Comme le rappelle la circulaire de nos missions de novembre 2015, les infirmières de l'EN sont conseillères techniques, expertes en santé auprès des directeurs d'école et des chefs d'établissements.

C'est pourquoi **le SNICS-FSU a demandé deux audiences**, une auprès de madame le recteur, et une autre auprès du directeur de l'ARS. Il est impératif en effet que ce projet, décidé sans les acteurs de terrain que nous sommes, se réalise en s'appuyant sur notre expertise en promotion de la santé et notre connaissance de l'environnement scolaire.

Nous devons pour cela faire reconnaître nos missions exercées au quotidien auprès des élèves en réponse à leurs besoins : **Il est urgent et essentiel de faire remonter au MEN nos statistiques** à partir de SAGESSE. Aussi le SNICS-FSU vous demande de faire parvenir le volet 1, partie 1 et 2, **mais aussi le volet 2** (actions d'éducation à la santé) de sagesse à votre secrétaire départementale ou à l'adresse mail : snicsfsu.rennes@gmail.com.



Infirmières de pratiques avancées (IPA)

Les pratiques avancées figurent dans la loi de modernisation de notre système de santé de janvier 2016.

Une infirmière de pratique avancée est une infirmière diplômée d'État qui a acquis les connaissances théoriques, le savoir-faire nécessaire aux prises de décisions complexes, de même que les compétences cliniques indispensables à la pratique avancée de son métier, pratique avancée dont les caractéristiques sont déterminées par le contexte dans lequel l'infirmière sera autorisée à exercer.

L'élaboration d'un décret encadrant « la pratique avancée » des infirmières avait donc pour objectif de définir le cadre d'exercice et d'autonomie des IPA.

Il était alors question de master en sciences infirmières, de consultations infirmières, d'autonomie dans le cadre de certaines pathologies (pathologies chroniques stabilisées, prise en charge des personnes âgées, oncologie, transplantations rénales et santé mentale et psychique).

Quelle déception le 8 mars dernier quand le projet de décret a été présenté aux organisations infirmières. En effet, sous le lobbying des médecins, l'IPA n'a plus la capacité de faire des « consultations » mais seulement des « entretiens », exit le terme sciences infirmières et la possibilité d'intervenir en santé mentale. Ce n'est qu'une succession d'actes, et non pas de missions, dont devront rendre compte les IPA aux médecins. L'autonomie de l'IPA est considérablement réduite d'autant plus qu'elle ne pourra exercer qu'au sein d'une équipe de soins primaires, maison de santé ou un établissement de santé, (quid des infirmières libérales) et qu'elle sera complètement encadrée, dans son exercice, par une décision médicale.

Enfin, ce décret n'aborde pas la question de la reconnaissance salariale des IPA.

Quel est l'intérêt de créer ces IPA ? reconnaître l'expertise d'une profession ou créer de « super » assistantes médicales ayant un bac+5 ?

Il y a comme un « on veut bien autonomiser les infirmières mais pas trop quand même ».

Pourtant, la circulaire de nos missions nous permet de faire des « consultations infirmières », nous pouvons délivrer la pilule du lendemain et renouveler, dans des conditions définies par la loi, la contraception.

Le SNICS-FSU est contre ce projet de décret rétrograde et portera son mandat d'une masterisation de la profession infirmière (et notamment des infirmières de l'EN) en lien avec une reconnaissance salariale.

Nous vous tiendrons au courant de l'avancée de ce dossier.

